



CUERS

Note de Synthèse

Du Budget Primitif 2024

Séance du Conseil Municipal

22 février 2024

SOMMAIRE

- *Le cadre juridique..... Page 3*
- *Fonctionnement : Synthèse..... page 11*
- *Investissement : Synthèse..... page 16*
- *La dette page 23*
- *Infos clés page 25*
- *Les budgets annexes..... page 27*



LE CADRE JURIDIQUE

L'essentiel

Le cadre juridique

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un certain formalisme quant à la présentation, à la publication et aux annexes à joindre pour le budget primitif et le compte administratif des collectivités.

Ces documents doivent, également, faire l'objet d'une mise à disposition au public dans les 15 jours qui suivent leur adoption. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du Maire.

La ville a opté pour la mise à disposition des documents budgétaires en version papier consultable à l'hôtel de ville ainsi que sur son site internet.

La loi n°2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite « loi NOTRe » prévoit, dans son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales. L'article 107 précise, notamment, que :

« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif commence le cycle budgétaire de l'année.

Le cadre juridique

Ainsi, le budget primitif 2024 a été précédé par :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 1 février 2024;
- La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 ;
- L'incorporation des restes à réaliser de 2023.

Le budget primitif est voté pour l'année civile, la date limite de vote est le 15 avril de l'année en cours et le 30 avril, les années de renouvellement des conseils municipaux. Pour 2024, le Conseil Municipal l'examinera le 22 février 2024.

Un budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Au sens matériel, il n'existe qu'un seul budget, mais il peut formellement se présenter, *in fine*, en plusieurs documents. En effet, le **budget primitif** est, tout d'abord, voté et énonce, aussi précisément que possible, l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. La commune de Cuers vote son budget par chapitre et opération. Mais, en cours d'année, des **budgets supplémentaires ou Décisions Modificatives** sont nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution.

De plus, des **budgets annexes** retracent les recettes et les dépenses de services particuliers. La commune de Cuers a en gestion les budgets annexes du service de l'eau et de l'assainissement.

Le cadre juridique

La structure d'un budget comporte différentes parties : la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement** qui se composent, chacune, d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépenses ou de recettes, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer, notamment le produit des impôts directs locaux, les dotations.

Le cadre juridique

La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette (capital) et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ;
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve, aussi, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Les opérations réelles :

- se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie.

Les opérations d'ordre :

- exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu, quant à elles, à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant, notamment, de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Rappel du cadre : Les orientations budgétaires pour 2024

Il convient, tout d'abord, d'indiquer que nous allons gérer notre budget dans un esprit et une ambition de grande rigueur et de qualité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

OBJECTIF : maîtriser malgré l'inflation les charges de gestion courante et la masse salariale tout en évitant l'effet ciseau afin de dégager une capacité d'autofinancement capable de rembourser les dettes et de financer le gros programme d'investissements dont la ville a besoin.

Rappel du cadre : Les orientations budgétaires pour 2024

La section d'investissement du budget 2024, et plus particulièrement les dépenses d'équipement, constituent des opérations structurantes pour notre ville.

L'objectif étant de créer des infrastructures nouvelles indispensables et rénover nos infrastructures existantes. Un effort budgétaire ambitieux sera fait pour un prévisionnel à hauteur de 15 M d'€.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, la ville a une dette de 11.2 M€ au 01/01/2024. Une ouverture de crédit pour un emprunt de 3 M d'€ est prévue pour le budget primitif 2024.

La municipalité souhaite également poursuivre son travail sur les ressources communales et sur la recherche active de financements extérieurs.



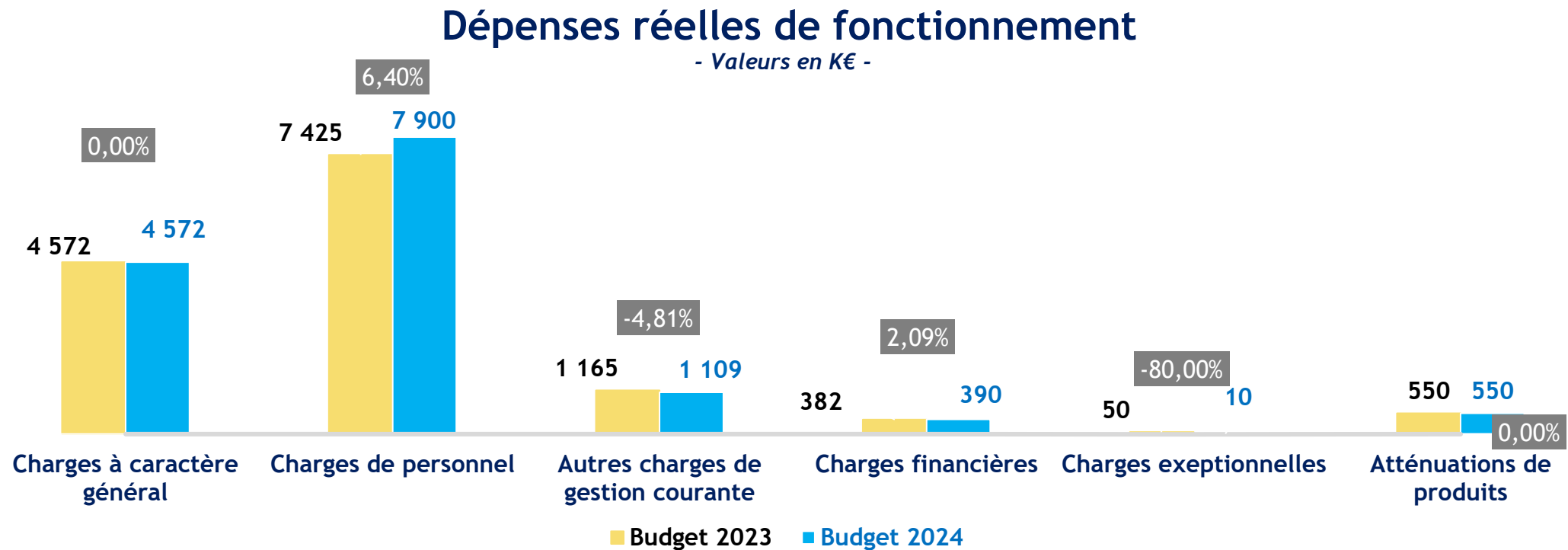
LES GRANDS EQUILIBRES

Quelques chiffres

Synthèse : Section de fonctionnement dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024
011	Charges à caractère général	4 572 000,00€
012	Charges de personnel	7 900 000,00€
014	Atténuations de produits	550 000,00€
023	Virement à la section d'investissement	5 061 068,03€
042/68	Opération d'ordre	3 820 747,00€
65	Autres charges de gestion courante	1 109 209,00€
66	Charges financières	390 000,00€
67	Charges exceptionnelles	10 000,00€
TOTAL		23 413 024,03€

De Budget à Budget...



Synthèse : Section de fonctionnement recettes

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024
002	Résultat reporté	6 588 018,03€
013	Atténuations de charges	110 000,00€
042	Opération d'ordre	1 109 505,00€
70	Produits de services	386 969,00€
73	Impôts et taxes	12 859 000,00€
74	Dotations et participations	1 126 832,00€
75	Autres produits de gestion courante	1 232 700,00€
TOTAL		23 413 024,03 €

Nous pouvons noter une augmentation du chapitre 75. Cette augmentation est liée au reversement partiel de l'excédent du budget annexe du service de l'eau pour un montant de 500 000€.

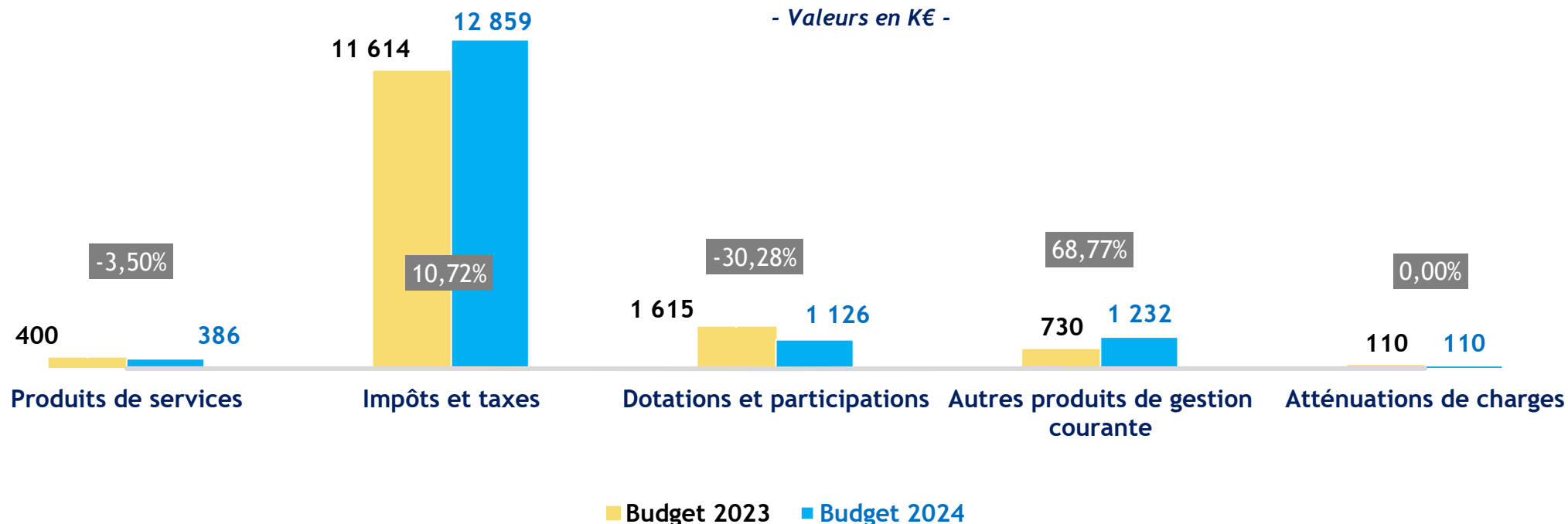
De Budget à Budget

Objectif :
Optimisation des recettes



Recettes réelles de fonctionnement

- Valeurs en K€ -



Produits de services : Reprise du service périscolaire par l'ODEL et Arrêt des conventions de mise à disposition du personnel et matériel auprès de MPM pour la gestion des déchets et du tourisme

Impôts et taxes : progression forfaitaire des bases très dynamique de +7,1% en 2023, estimation à 3,9% pour 2024. **Pas d'augmentation des taux des impôts locaux**

Dotations et participations : Perte de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

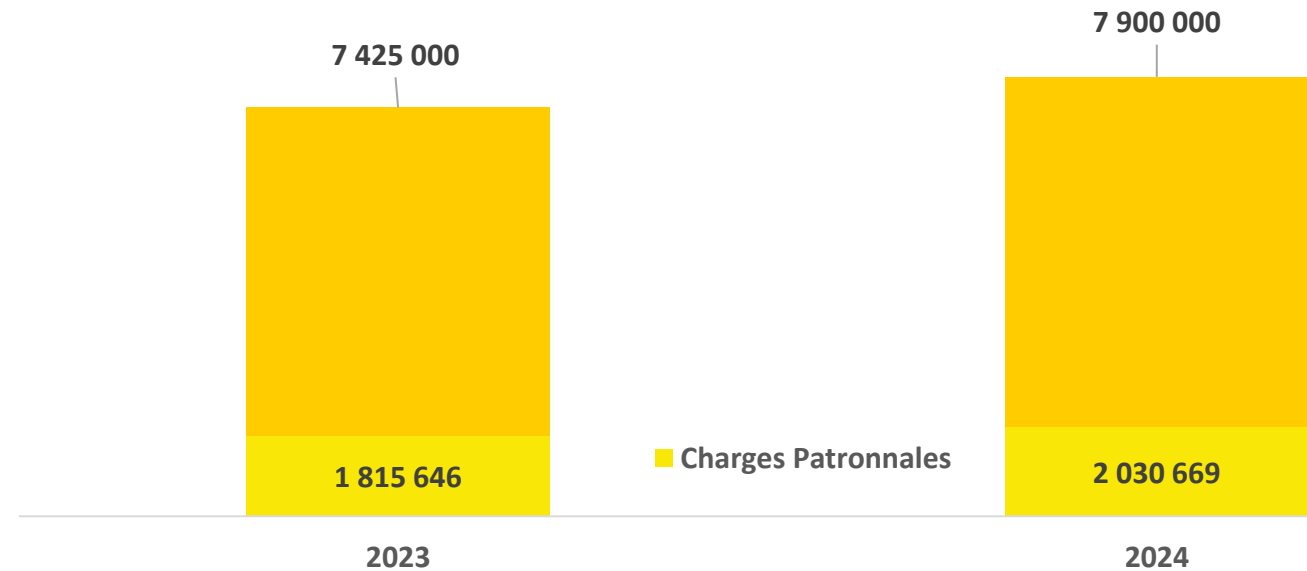
De Budget à Budget...

Outre le GVT (glissement vieillesse et technicité), l'écart de 475 000€ entre le BP 2023 et le BP 2024 se justifie par les *mesures nationales mises en œuvre courant 2023* :

- ✓ La revalorisation des carrières et des rémunérations :
 - Relèvements de l'indice plancher : IM 353 au lieu de IM 352 au 01/01/2023 et IM 361 au lieu de IM 353 au 01/05/2023
 - Au 01/07/2023 : Revalorisation des grilles indiciaires (jusqu'à 9 points selon les agents)
 - Au 01/07/2023 : Revalorisation du point de l'indice 4,9227 €, soit une hausse de 1,5% (3,5% déjà impactés en 2022)
- ✓ La prise en compte également de la décision nationale de l'augmentation de 5 points sur les indices majorés au 01/01/2024 qui, en plus du traitement indiciaire, impacte le 13^{ème} mois, l'indemnité de résidence, le Supplément Familial de Traitement. Les bases des cotisations patronales sont ainsi augmentées.

Charges de personnel

- Valeurs en € -



Synthèse : Section d'investissement dépenses

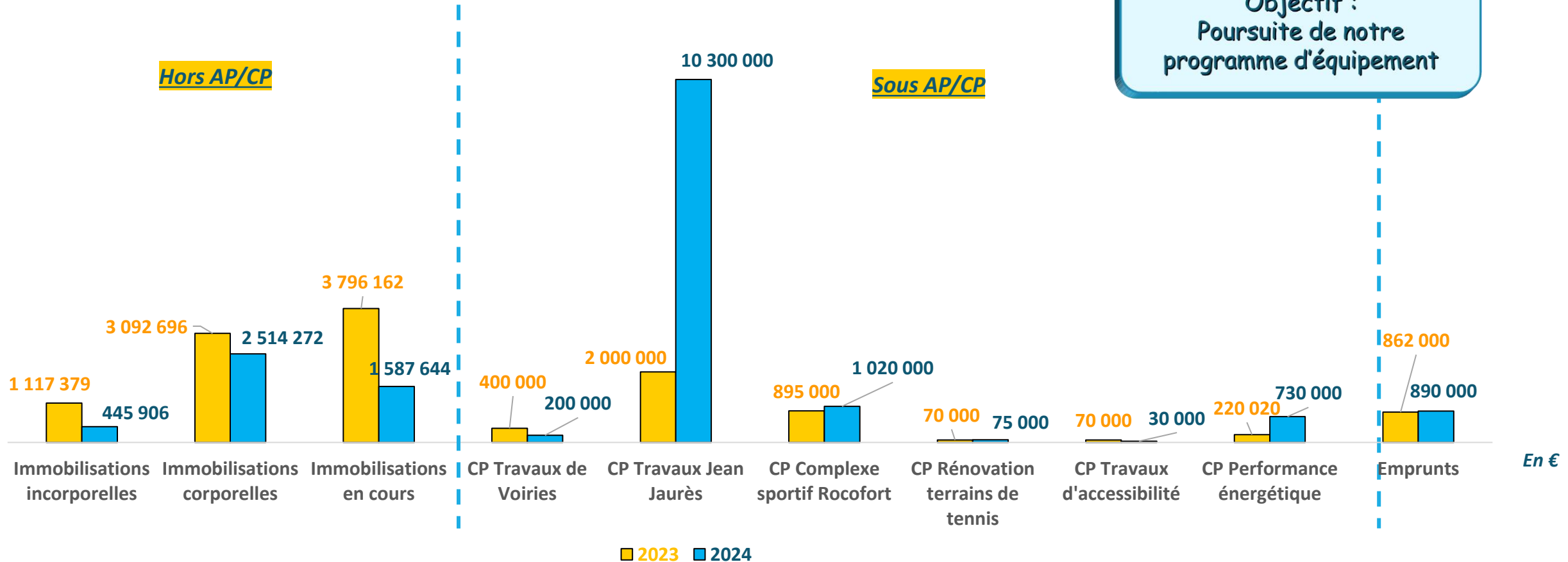


CHAPITRE & CP 2024	LIBELLE	BP 2024	RESTES A REALISER	TOTAL 2024
040	Opération d'ordre	1 109 505,00€		1 109 505,00€
041	Opérations patrimoniales	685 661,06€		685 661,06€
16	Emprunts et dettes assimilées	890 000,00€		890 000,00€
20	Immobilisations incorporelles	214 239,86€	231 666,87€	445 906,73€
204	Subvention d'équipement	0,00€	55 000,00€	55 000,00€
21	Immobilisations corporelles	2 067 429,00€	446 843,86€	2 514 272,86€
23	Immobilisations en cours	1 225 820,00€	361 824,63€	1 587 644,63€
APCP2201	Travaux de Voiries	200 000,00€		200 000,00€
APCP2204	Travaux d'extension et réhabilitation du groupe scolaire Jean Jaurès	10 300 000,00€		10 300 000,00€
APCP2205	Travaux de restructuration du complexe sportif Rocofort	1 020 000,00€		1 020 000,00€
APCP2206	Travaux de rénovation des terrains de tennis	75 000,00€		75 000,00€
APCP2209	Travaux d'accessibilité	30 000,00€		30 000,00€
APCP2303	Travaux de Performance énergétique	730 000,00€		730 000,00€
26	Autres formes de participation	200,00€		200,00€
TOTAL		18 547 854,92€	1 095 335,36€	19 643 190,28€

De Budget à Budget...

Dépenses réelles d'investissement *

Objectif :
Poursuite de notre
programme d'équipement



Le programme d'équipement 2024

Travaux de rénovation des bâtiments et de la voirie pour environ 1 M€.

Programme d'équipement 2024 pour 14 M€ :

- Poursuite de l'opération de rénovation et d'extension du groupe scolaire Jean JAURES (10 300 000€ pour 2024)
- Poursuite de l'opération de rénovation de l'éclairage public (730 000 € pour 2024)
- Réalisation du rond-point Saint-Lazare (540 000 €)
- Poursuite de l'opération sur le complexe sportif Rocofort (1 020 000€ pour 2024)
- Rénovation de l'Oustau per touti (300 000€)
- Poursuite de la rénovation du réseau du centre-ville (769 000€) : rue Fraternité (310 000€), rue Nationale (359 000€) et impasse Michelet (100 000€).

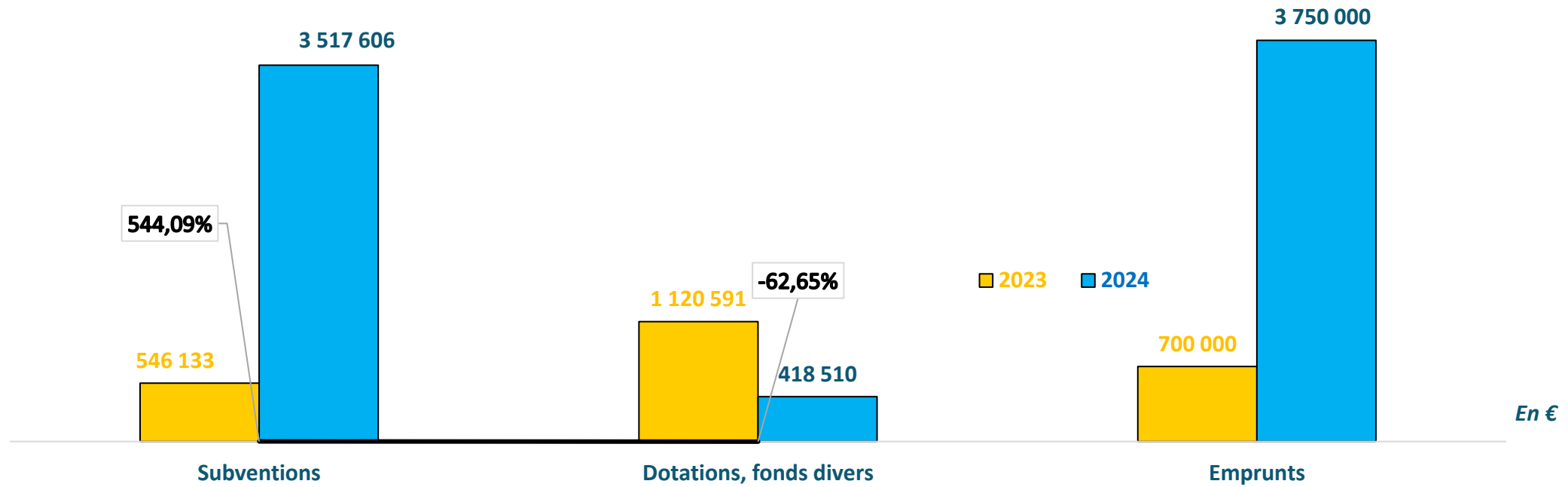
Synthèse : Section d'investissement recettes

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024	RESTES A REALISER	TOTAL 2024
001	Résultat reporté	2 029 551,57€		2 029 551,57€
021	Virement de la section de fonctionnement	5 061 068,03€		5 061 068,03€
040/28	Opération d'ordre	3 820 747,00€		3 820 747,00€
10	Dotations, fonds divers	418 510,00€		418 510,00€
13	Subventions d'investissement	1 212 090,00€	2 305 516,13€	3 517 606,13€
4582	Opération sous mandat Place Audibert		60 046,49€	
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00€	750 000,00€	3 750 000,00€
024	Produits de cessions d'immobilisations	300 000,00€		300 000,00€
041	Opérations patrimoniales	685 661,06€		685 661,06€
TOTAL		16 527 627,66€	3 115 562,62€	19 643 190,28€

De Budget à Budget...

Objectif :
Poursuivre nos recherches de
financement extérieur

Recettes réelles d'investissement *



Objectif :
Poursuivre nos recherches
de financement extérieur



Plan de financement de nos projets

Différents projets ont fait l'objet de demande de cofinancement, les montants indiqués des projets sont sur une estimation maximale de financement. Pour l'essentiel :

RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES	Montant maximal des financements 10 833 333 € HT
Co-financement de la Préfecture /Région / MPM / Département pour un montant total de 6 665 998€ soit 62% dont 43% notifié	
PERFORMANCE ENERGETIQUE	Montant maximal des financements 4 216 800 € HT
Avance remboursable de la Caisse des dépôts de 1 450 000€, le remboursement s'effectue par le biais de nos économies d'Energie et Préfecture fonds vert dossier déposé.	
RESTRUCTURATION DU COMPLEXE SPORTIF ROCOFORT	Montant maximal des financements 2 168 756 € HT
Co-financement de la Préfecture /Région / MPM / Département/ Fédération française de Football pour un montant total de 796 199€ soit 36% notifié	

Plan de financement de nos projets

SKATE-PARK	Montant maximal des financements 394 000€ HT
Co-financement du Département pour un montant total de 197 000€ soit 50% notifié. Demande auprès de l'académie de Nice DRAJES en cours.	
OUSTAU PER TOUTI	Montant maximal des financements 512 500€ HT
Co-financement du Département et de la Région pour un montant total de 405 000€ soit 79% dont 30% de notifié.	
SOL GYMNASSE	Montant maximal des financements 122 000€ HT
Co-financement du Département un montant de 97 000€ soit 79,5% notifié.	

Le montant maximal des financements représente : 18 247 389€
Le montant total de co-financement s'élève à 9 611 197 €
soit 52,67 % de demande de cofinancement.

La dette : Focus

ANALYSE DE LA DETTE CONSOLIDÉE AU 01/01/2024

(Budget principal et budgets annexes)

Synthèse de la dette au 01/01/2024

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
12 142 716,38€	3,20 %	13 ans et 10 mois	7 ans et 10 mois	18

Une avance remboursable de 1 450 k€ a été contractée avec la Caisse des dépôts en fin d'année 2023. Cette avance sera remboursée par le biais de nos économies d'énergie.

Un déblocage de 700 K€ a été effectué en 2023. Notre encours a donc été augmenté et s'élève à 12.1 M€ en ce début d'année avec les budgets annexes des services de l'eau et de l'assainissement. Pour information le montant de l'encours pour la ville uniquement représente : 11.2 M€.

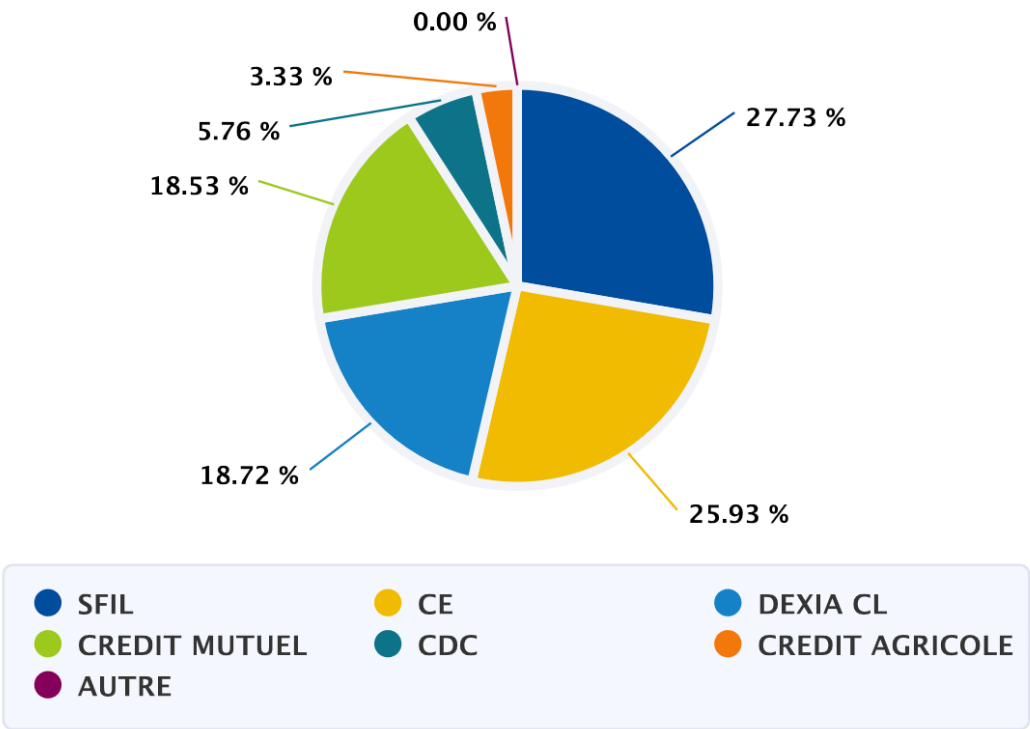
Pour 2024, seuls les intérêts d'un montant de 14 k€ seront pris en charge, le remboursement du capital commencera en 2025. Le solde de cette avance soit 750K€ sera débloqué dans le 1^{er} semestre 2024. D'autre part, la commune envisage également de contracter un nouvel emprunt de 3 M€ en 2024.

Au 01/01/24, notre encours de 12.1 M€ prend en compte le capital restant dû pour le budget principal (10 emprunts), pour le budget du service de l'eau (3 emprunts) et pour le budget du service de l'assainissement (5 emprunts).

Structure de la dette par prêteur

Répartition de la dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	3 366 838,36€	27,73%
CAISSE D'EPARGNE	3 148 304,67€	25,93%
DEXIA CL	2 273 359,31€	18,72%
CREDIT MUTUEL	2 250 000,00€	18,53%
CAISSE DES DEPOTS	700 000,00€	5,76%
CREDIT AGRICOLE	404 214,04€	3,33%
AUTRE	0,00€	0,00%
Ensemble des prêteurs	12 142 716,38€	100,00%



Le stock (ou encours) de la dette communale est réparti entre six établissements bancaires, qui interviennent généralement sur le marché des prêts aux collectivités.

Infos clés

- Maitrise des charges générales de fonctionnement des services, avec la prise en compte de l'inflation avec un cadrage budgétaire à **0%** d'augmentation par rapport au BP 2023
- Augmentation des dépenses de personnel contenue avec une évolution de **6,4 %**
- Soutien financier au monde associatif pour un montant prévu de **74 950 €**
- Soutien financier au CCAS pour un montant prévu de **600 000 €**

Infos clés

- Estimation prudente des recettes réelles de fonctionnement à hauteur de **15 M€**
- Recherche de financements externes : subventions, nouvel emprunt de **3M€**
- Programme d'équipements ambitieux à hauteur de **15 M d'€**

Pas d'augmentation des taux des impôts locaux.



LES BUDGETS ANNEXES

Les services de l'eau et de l'assainissement



LES BUDGETS ANNEXES

Budget Annexe service de l'assainissement 2024

BP 2024 Service de l'Assainissement

EXPLOITATION	DEPENSES			RECETTES		
	011	Charges à caractère général	51 670,00€	002	Résultat reporté	1 204 689,22€
	012	Charges de personnel	50 553,00€	042	Opération d'ordre	24 181,75€
	65	Autres charges de gestion courante	5 000,00€	70	Produits de services	317 000,00€
	66	Charges financières	22 000,00€	74	Dotations et participations	26 000,00€
	67	Charges exceptionnelles	9 000,00€			
	042	Opération d'ordre	133 663,00€			
	Virement à la section d'investissement		1 299 984,97€			
	TOTAL		1 571 870,97€	TOTAL		1 571 870,97€

BP 2024 Service de l'Assainissement

INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	001	Résultat reporté	133 945,16€	021	Virement de la section d'investissement	1 299 984,97€
	16	Emprunts et dettes assimilées	72 727,00€			
	20	Immobilisations incorporelles	15 000,00€			
	21	Immobilisations corporelles*	963 015,07€	10	Dotations, fonds divers	156 960,23€
	23	Immobilisations en cours	381 739,22€			
	040	Opération d'ordre	24 181,75€	040	Opération d'ordre	133 663,00€
	041	Opération patrimoniale	1 990,00€	041	Opération patrimoniale	1 990,00€
	TOTAL		1 592 598,20€	TOTAL		1 592 598,20€

*dont 23 015,07€ de Reste à réaliser

Programme d'investissement BP2024 Service de l'Assainissement



- Mise en conformité ou remplacement des canalisations des rues Léon AMIC, Nationale et Fraternité
- Réhabilitation partielle du réseau Gambetta
- Au niveau de l'avenue Pierre Puget, un regard est positionné au bord du lit du Saint Lazare, ce qui entraîne de nombreuses intrusions d'eau claire par temps de pluie. Ce regard sera donc déplacé avec une partie de la canalisation
- Renouvellement des canalisations impasse Michelet
- Remplacement de la lame déversante du clarificateur et de l'armoire électrique à la station d'épuration
- Création de 1 branchement d'assainissement dans le groupe scolaire Jean Jaurès

Les budgets annexes : l'essentiel

Le budget annexe du service de l'assainissement :

Ce budget est en délégation de service public avec la société Veolia depuis le 01/01/2022.

Depuis le 01/01/2022, ce budget est assujetti à la TVA et s'articule en HT.

Le compte administratif prévisionnel de l'exercice 2023 fait ressortir les résultats suivants :

- un résultat (excédent) de la section d'exploitation de **1 361 649,45€**
- un résultat d'exécution (déficit) de la section d'investissement de **133 945,16€**
- un résultat final d'investissement en prenant en compte les restes à réaliser (déficit) de **156 960,23€**

Afin de couvrir le déficit en section d'investissement de **156 960,23€**, il est proposé d'affecter le résultat prévisionnel de la section d'exploitation de l'exercice 2023, soit un excédent de **1 361 649,45 €**, de la manière suivante :

- Compte 002 – excédent antérieur reporté : **1 204 689,22 €**
- Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : **156 960,23 €**

Le Budget 2024 s'équilibre en recette et en dépense en section d'exploitation à **1 571 870.97 €** et en section d'investissement à **1 592 598.20 €** soit un total de **3 164 469.17 €**.



LES BUDGETS ANNEXES

Budget Annexe service de l'eau 2024

BP 2024 Service de l'Eau

EXPLOITATION	DEPENSES			RECETTES		
	011	Charges à caractère général	21 300,00€	002	Résultat reporté	1 438 928,97€
	012	Charges de personnel	41 836,00€	042	Opération d'ordre	25 736,57€
	65	Autres charges de gestion courante	5 000,00€	70	Produits de services	380 000,00€
	66	Charges financières	20 000,00€			
	67	Charges exceptionnelles	510 000,00€			
	042	Opération d'ordre	121 851,05€			
	Virement à la section d'investissement		1 124 678,49€			
	TOTAL		1 844 665,54€	TOTAL		1 844 665,54€

BP 2024 Service de l'Eau

INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	001	Résultat reporté	108 044,36€	021	Virement de la section d'investissement	1 124 678,49€
	16	Emprunts et dettes assimilées	57 074,00€			
	20	Immobilisations incorporelles*	198 843,33€			
	21	Immobilisations corporelles*	481 318,50€	10	Dotations, fonds divers	219 888,19€
	23	Immobilisations en cours	644 718,97€	13	Subventions d'investissement*	49 318,00€
	040	Opération d'ordre	25 736,57€	040	Opération d'ordre	121 851,05€
	041	Opération patrimoniale	20 000,00€	041	Opération patrimoniale	20 000,00€
	TOTAL		1 535 735,73€	TOTAL		1 535 735,73€

*dont un montant de Reste à réaliser de 161 161,83€ en dépense et de 49 318,00€ en recette

Programme d'investissement BP 2024 Service de l'EAU



Dans la continuité des réalisations commencées en 2023, le Budget Primitif 2024 a été élaboré sur les bases suivantes :

- Finalisation d'un nouveau forage
- Renouvellement des canalisations Rue Nationale
- Mise en place d'un groupe électrogène aux défens
- Renouvellement des canalisations de vidange du réservoir de la Foux
- Création de 3 branchements d'eau dans le groupe scolaire Jean Jaurès
- Reprise du réseau Léon Amic
- Renouvellement de vannes Graponnière et régulation
- Surpresseur les Couestes
- La poursuite du schéma directeur d'alimentation en eau potable
- Installation d'un Onduleur au réservoir de la Foux

Les budgets annexes : l'essentiel

Le budget annexe du service de l'eau :

Ce budget est en délégation de service public avec la société Veolia depuis le 01/01/2022.

Depuis le 01/01/2022, ce budget est assujetti à la TVA et s'articule en HT.

Le compte administratif prévisionnel de l'exercice 2023 fait ressortir les résultats suivants :

- un résultat (excédent) de la section d'exploitation de **1 658 817,16€**
- un résultat d'exécution (déficit) de la section d'investissement de **108 044,36€**
- un résultat final d'investissement en prenant en compte les restes à réaliser (déficit) de **219 888,19€**

Afin de couvrir le déficit en section d'investissement de **219 888,19€**, il est proposé d'affecter le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement de l'exercice 2023, soit un excédent de **1 658 817,16€**, de la manière suivante :

- Compte 002 – excédent antérieur reporté : **1 438 928,97€**
- Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : **219 888,19€**

Le Budget 2024 s'équilibre en recette et en dépense en section de fonctionnement à **1 844 665,54€** et en section d'investissement à **1 535 735,73€** soit un total de **3 380 401,27€**.



**“ Faire toujours plus et mieux
pour
Cuers et les Cuersois”**

